



COMMUNE DE MÉRENVIELLE

## SONDAGE

### Organisation de la collecte des ordures ménagères à Mérenvielle

Depuis le 01/01/2023, date de mise en place de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative [TEOMI], la tarification forfaitaire de cette taxe comprend un nombre de 10 levées du bac des ordures ménagères (couvercle vert), sans limitation pour le bac du recyclage (couvercle bleu ou jaune).

Nous avons constaté que bon nombre des habitants de Mérenvielle se sont accommodés de ce forfait et réaliseront un nombre de levées inférieur ou égal à ce forfait de 10 levées, soit une **fréquence de sorties des bacs supérieure à un mois**.

Il nous semble donc possible de **réduire de moitié** les fréquences de passage des camions de collecte de ce bac des ordures ménagères sans préjudice pour les habitants de la Commune.

Nous souhaitons connaître **votre avis sur ce projet** par le biais du présent **questionnaire**.

\* Indique une question obligatoire

Adresse e-mail \*

---

Nous souhaitons **réduire la collecte des bacs d'ordures ménagères** (couvercle **vert**) de **moitié**, en limitant la **collecte** aux **premiers** et **troisièmes mercredis** de **chaque mois**. Seriez-vous **favorable** à cette organisation ? *[Une seule réponse possible]*

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

Si vous avez répondu "**Non**" ou "**Ne se prononce pas**" à la question ci-dessus, indiquez **POURQUOI** ? *[Réponse limitée à 100 caractères au maximum]*

---

---

---

Seriez-vous favorable à ce que nous fassions de même pour la collecte des bacs "recyclage" (couvercle bleu ou jaune) ? [**Collecte les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois**] ? \*

[Une seule réponse possible].

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

Si vous avez répondu "**Non**" ou "**Ne se prononce pas**" à la question ci-dessus, indiquez **POURQUOI** ? [Réponse limitée à 100 caractères au maximum]

---

---

---

**Votre commentaire libre à ce sujet :** [Réponse limitée à 100 caractères au maximum]

---

---

---

**Merci de votre contribution à cette enquête.**

**Questionnaire papier** à remettre au Secrétariat de la Mairie avant le 20 décembre prochain, ou à remplir en ligne en utilisant le lien suivant : <https://forms.gle/C525Az2WvPM6zhvz7> (texte à taper dans la barre de recherche de votre navigateur).